

GE_GERICHTE A/2064/2007 vom 10. Mai 2007

GE Cour de justice, 2007-05-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2064_2007

FR: GE_GERICHTE A/2064/2007 du 10 mai 2007

IT: GE_GERICHTE A/2064/2007 del 10 maggio 2007

Erwägungen

E. 1

Par décision du 10 mai 2007, la commission cantonale de recours de police des étrangers (ci-après : CCRPE) a confirmé pour un mois, soit jusqu'au 9 juin 2007, l'ordre de mise en détention administrative prononcé par le commissaire de police le 9 mai 2007 à l'encontre de Monsieur S_____. Cette décision a été notifiée en mains propres à M. S_____ à l'issue de l'audience de la CCRPE le 10 mai 2007.

E. 2

Par acte posté le 25 mai 2007 et envoyé à l'un des juges de la CCRPE mais à l'adresse du Tribunal administratif qui a reçu ce document le 29 mai 2007, M. S_____ a demandé à être libéré pour 24 heures, ce qui devrait lui permettre de quitter la Suisse définitivement.

E. 3

En revanche, le recours peut constituer une demande de levée de détention, laquelle n'est soumise à aucun délai. En application de l'article 8 alinéa 5 LaLSEE, le dossier sera donc transmis à la CCRPE pour raison de compétence.

E. 4

Vu la situation financière du recourant, il ne sera pas perçu d'émolument (art. 87 LPA). * *
* * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.